

À SUIVRE**La question du jour****Stéphane Richard****Tabac****Austérité en Grèce****Femen**

Serveur IBM System x3650 M4 Express
Équipé du dernier processeur Intel® Xeon®
Un système résilient sans faille

À partir de 1 480 € HT²**En savoir plus**
[À LA UNE](#) [SOCIÉTÉ](#) [FAITS DIVERS](#) [POLITIQUE](#) [ÉCONOMIE](#) [AUTO](#) [INTERNATIONAL](#) [MÉDIAS & PEOPLE](#) [INSO](#)
Actualité > **Economie** | [À LA UNE](#)[IMMOBILIER](#)[EMPLOI](#)[VOTRE ARGENT](#)[RETRAITES](#)[BOURSE](#)

Auto-entrepreneurs : le gouvernement maintient sa réforme, les «poussins» restent mobilisés

Publié le 12.06.2013, 12h09 | Mise à jour : 19h04

Recommander

1 465 personnes le recommandent. Inscrivez-vous pour voir ce que vos amis recommandent.

Tweeter

< 125

+1

Share



ILLUSTRATION. La ministre de l'Artisanat Sylvia Pinel a présenté mercredi en Conseil des ministres son projet de réforme du régime de l'auto-entrepreneur. | **AFP / Martin Bureau**



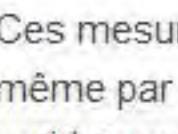
A A

138 réactions

Réagir

Le gouvernement donne un peu de grain aux «poussins», ces auto-entrepreneurs en colère contre le projet de réforme de leur statut par la secrétaire d'Etat à l'Artisanat. Après d'ultimes discussions mardi, Matignon a rendu son arbitrage sur la réforme de l'auto-entrepreneuriat portée par Sylvia Pinel, en assouplissant certaines des recommandations de la secrétaire d'Etat.

SUR LE MÊME SUJET



Auto-entrepreneurs : les «poussins» font reculer le gouvernement

Le projet initial de Sylvia Pinel prévoyait d'instaurer un seuil à 10 000 € de chiffre d'affaires annuel au-delà duquel les auto-entrepreneurs doivent basculer dans le régime d'entrepreneur classique. Malgré l'opposition des «poussins», l'idée du seuil est maintenue, mais il est fixé à 19 000 € dans le secteur des services, 47 500 € dans le commerce. 19 000 €, c'est environ un smic brut avec les charges.

S'ils franchissent cette barre deux années de suite, les auto-entrepreneurs auront alors un an pour basculer dans le régime classique. Pour éviter tout choc de trésorerie, leurs charges seront lissées. «Le projet de loi sera débattu à l'automne», a certifié Sylvia Pinel à la sortie du conseil des ministres ce mercredi. «Les premières entreprises pourront basculer au 1er janvier 2015», a-t-elle ajouté.

Les «poussins» restent mobilisés

Ces mesures sont loin de satisfaire les auto-entrepreneurs. «Suite aux annonces faites aujourd'hui même par madame la ministre, les poussins restent mobilisés plus que jamais et vont réagir très rapidement», avertit la page Facebook de ce mouvement. Sylvia Pinel a de son côté salué «une réforme juste, équilibrée, qui permette de réconcilier les uns et les autres.»

Pour l'ex-secrétaire d'Etat chargé du Commerce, Hervé Novelli, créateur du statut d'auto-entrepreneur, la décision gouvernementale de fixer un seuil de chiffre d'affaires de 19 000 €, est «économiquement stupide» car elle limite l'activité en période de crise et «politiquement inefficace» car elle mécontentera et les auto-entrepreneurs et les artisans du bâtiment».

Le Syndicat des indépendants (SDI) considère pour sa part que le principe d'un dépassement des plafonds pendant deux années consécutives avant de basculer dans le régime des indépendants, est «tout simplement aberrant car il ne fera qu'encourager la dissimulation de chiffre d'affaires».

Le bâtiment pas totalement convaincu

En revanche, la Fédération française du bâtiment (FFB) «se félicite de la création d'un seuil intermédiaire, même si celui-ci est trop élevé». La Confédération de l'Artisanat et des Petites entreprises du bâtiment (CAPEB) déplore, elle, une «réforme trop timide» et une «harmonisation trop lointaine» des régimes fiscaux, juridiques et sociaux des petites entreprises.

Le gouvernement avait envisagé de limiter dans le temps quoi qu'il arrive, le statut dans certains secteurs - Jean-Marc Ayrault avait parlé du bâtiment -, avant de l'abandonner finalement dans le projet final.

L'Union professionnelle artisanale (UPA) salue de son côté une réforme qui «va dans le bon sens» mais regrette en particulier que sa demande d'exclusion des activités de l'artisanat et du commerce de proximité n'ait pas été entendue. Quant à l'Assemblée permanente des chambres de métier et de l'artisanat (APCMA), elle regrette «une occasion manquée de rétablir l'égalité entre tous les entrepreneurs».